

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/13 DU 14 JUILLET 2008 PORTANT RATIFICATION PAR  
LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DU PROTOCOLE D'ACCORD  
ETABLISSANT LE CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL  
POUR LA GESTION DES CATASTROPHES,  
SIGNE A NAIROBI, LE 15 AOUT 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;  
Vu le Protocole d'Accord établissant le Centre d'Excellence Régional pour la  
Gestion des Catastrophes, signé à Nairobi, le 15 août 2005 ;  
Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;  
L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

**PROMULGUE :**

**Article 1 :** La République du Burundi ratifie le Protocole d'Accord établissant  
le Centre d'Excellence Régional pour la Gestion des Catastrophes,  
signé à Nairobi, le 15 août 2005.

**Article 2 :** La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 14 juillet 2008,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

VU ET SCELLE DU Sceau de la REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Jean-Baptiste NDIKUMANA



*(Handwritten signature and date)*  
14.7.2008

*cl*  
REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU  
BURUNDI DU PROTOCOLE D'ACCORD ETABLISSANT LE  
CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL POUR LA  
GESTION DES CATASTROPHES, SIGNE A  
NAIROBI, LE 15 AOUT 2005.

NOUS Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné le Protocole d'Accord établissant le Centre d'Excellence  
Régional pour la Gestion des Catastrophes, signé à Nairobi, le 15 août 2005 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu  
des dispositions qui y sont contenues, et conformément à la législation en  
vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons signé et donné le présent Instrument de  
ratification revêtu du Sceau de la République.

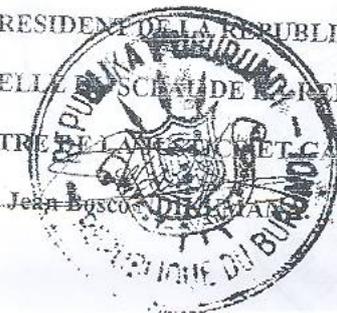
Fait à Bujumbura, le 14 juillet 2008,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU Sceau de la REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE L'AMENAGEMENT ET GARDE DES SCEAUX,



Jean Bosco DIRECTEUR

*Handwritten signature and date: 14.7.2008*